



BO N° 23 du 5 juin 2020

COMMUNE DE RIDDES

Décision communale sur le programme d'équipement

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 28 mai 2020, arrêté le programme d'équipement pour la zone à bâtir.

Le dossier peut être consulté auprès du bureau communal de la commune de Riddes aux heures d'ouverture habituelles.

Riddes, le 5 juin 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE